



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : www.cgc-dgfip.info / www.snc-dgfip.info

Adresses mail : cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr

snccgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC

Audioconférence du 14 avril avec la Direction Générale

Axe central : scolarités des stagiaires, stages ; affectations.

Des précisions complémentaires ont également été apportées sur les mutations-examens-concours ainsi que sur la campagne IR.

1/ Agents A et B en cours de scolarité ; accueil des stagiaires C :

La Direction a présenté ses objectifs : maintenir autant que possible les dates de prise de fonction en première affectation et les dates de prise de rang pour les titularisations.

Cependant en raison du confinement, la DG et l'ENFiP ont dû prévoir des assouplissements dans les modalités d'évaluation des stagiaires. Elles ont également apporté des aménagements sur certains éléments du calendrier de la scolarité.

Par ailleurs la Direction est amenée à retravailler le calendrier des mouvements de mutations nationales. Un point sur ce sujet sera réalisé la semaine prochaine.

1) La situation des inspecteurs stagiaires (IS) :

Les IS ont quitté l'ENFiP un peu avant le terme prévu du fait du confinement. Ils ne retourneront pas à l'école. Ils effectueront dès le 18 mai le stage pratique dans leur direction territoriale d'affectation.

Les affectations en Centrale et DNS ne seront connues que vers mi-juin ; ceux qui ont candidaté pour ces postes iront dans un premier temps en direction territoriale ; ils rejoindront s'ils sont retenus, leur nouvelle affectation au 1^{er} septembre.

L'évaluation des stagiaires s'effectuera :

=> sur la base des unités de compétences déjà passées ;

=> sur la note de participation ;

=> sur l'évaluation du stage pratique probatoire.

Il est relevé que le stage probatoire revêtira une particulière importance cette année même si des consignes de bienveillance seront données.

2) La situation des contrôleurs stagiaires :

Les contrôleurs stagiaires à l'ENFiP rejoindront leur affectation territoriale le 11 mai même s'ils n'auront pas achevé leur cursus de scolarité.

Un message sera adressé aux directions locales pour qu'une tolérance de quelques jours soit acceptée pour les stagiaires qui rencontreraient des difficultés pour déménager et se déplacer.

L'évaluation portera sur les 4 UC déjà validées (sur 5) et le stage pratique probatoire à venir.

Dans ce contexte particulier c'est l'ensemble de cette évaluation qui sera pris en considération. Le stage probatoire sera donc très important, tout comme pour les IS.

Que ce soit pour les inspecteurs ou les contrôleurs stagiaires, les organisations syndicales s'inquiètent des modalités « écourtées » d'évaluation, notamment pour ceux en difficulté.

Une attention particulière sera portée à l'égard de ces derniers dans le contexte particulier de ces formations. Michel RAMIR, Directeur de l'ENFIP a précisé que s'agissant des IS, il n'y avait que 5 stagiaires (sur plus de 800 IS) qui n'avaient pas le nombre requis « d'Unités de Compétence », « soit l'épaisseur d'un trait... ».

3) Les cadres C

Les lauréats seront nommés le 18 mai. Ils ne rejoindront l'ENFIP que le 2 juin. Ils bénéficieront d'une e-formation entre ces deux dates.

Un acompte sur salaires pour cette période leur sera versé fin juin. En raison de contraintes techniques, il n'est pas possible de le faire plus tôt. En outre, leur affectation départementale ne sera connue que fin mai. En fonction de celle-ci, certains lauréats pourraient renoncer au bénéfice de leur concours comme cela se produit chaque année...

Les syndicats ont fait remarquer qu'il serait très difficile de mettre en place dans les écoles prévues - Noisy et Lyon - les barrières de distanciation sociale en raison du nombre de stagiaires.

La Direction reconnaît en effet cette difficulté et envisage d'ouvrir davantage d'établissements que ceux initialement prévus.

2/ Mutations – examens et concours :

- ✓ - le mouvement des comptables C2-C3 sera publié d'ici quelques jours. Une CAP n'est pas requise pour les nominations à équivalence. En revanche elle devra être réunie sous une forme dématérialisée s'agissant des nominations en promotion. Les installations et prises de poste commenceront au mois de juin.
- ✓ - les mouvements généraux s'effectueront en deux phases d'ici la fin du printemps ; une phase nationale puis une phase locale en attente de validation du logiciel d'affectation : version ALOA V2. Une audioconférence sera dédiée la semaine prochaine à ce thème.
- ✓ - les oraux de sélection pour l'accès au grade d'inspecteur divisionnaire sont reportés au mois de septembre-octobre
- ✓ Différents concours (B et C) ont vu leurs dates modifiées :

=> contrôleurs externes : les oraux sont reportés et programmés dans la semaine du 23 juin au 3 juillet.

=> techniciens géomètres : les épreuves écrites seront décalées fin juin début juillet et les oraux prévus fin septembre

=> le concours de contrôleur 1 ère classe sera reporté fin mai ou en juin

=> les concours d'agent technique principal et d'agent administratif principal sont reportés fin mai ou fin juin.

=> le recrutement des agents PACTE sera effectué concomitamment dans le calendrier prévu pour les agents C.

3 / Campagne IR et environnement sanitaire:

Les précisions suivantes ont été apportées par la Direction.

- ✓ Les deux « mass-mails » seront adressés aux OS avant envoi aux contribuables. Ils mentionneront qu'il n'y aura pas d'accueil physique en raison de la situation sanitaire et que de fait, les délais de réponses seront plus longs.
- ✓ La Direction est revenue sur le taux de 40 % d'agents en présentiel dans les SIP et centres de contacts. En effet toutes les OS avaient relevé que ce taux de 40 % était très élevé.

La Direction Générale précise que le taux de 40 % doit être analysé comme un indicateur possible, en fonction des charges de travail et non comme un objectif.

Ainsi, au début de la campagne ce taux sera de l'ordre de 25 % - 30 % et évoluera en fonction des charges et de l'avancement des travaux. Il appartiendra aux directions locales d'évaluer ce taux. Il ne sera donc pas homogène et variera selon les contraintes locales.

- ✓ La campagne IR se déroulera aussi, a priori, en phase de déconfinement compte tenu des annonces faites par le Président de la République le 13 avril.

Une réflexion est menée sur les différentes modalités à mettre en place lors de cette deuxième phase. Pour le DG cela ne signifie pas l'ouverture générale de l'accueil physique. Cela peut être un accueil sur rendez-vous par exemple.

Les syndicats ont demandé que la situation des grandes métropoles soient prises en considération en raison des problématiques des transports en commun et qu'en conséquence des dotations pour permettre le télétravail soient prévues pour diminuer ainsi le présentiel.

Les syndicats demandent unanimement la mise à disposition de masques s'étonnant de la constitution de stocks par certaines directions locales.

La Direction Générale a indiqué qu'elle faisait le maximum pour en être dotée et les distribuer. Elle précise que la doctrine actuelle du SGDSN – Secrétariat Générale de la Défense et de la Sécurité Nationale - n'impose pas le port du masque dans les locaux administratifs. Elle rappelle que ce sont les mesures barrières de distanciation sociale qui doivent être obligatoirement mises en place.

Cependant la Direction Générale souhaite avoir la capacité de pouvoir monter en puissance si besoin, soit en fonction de situations locales particulières, soit si la doctrine évolue.

La CGC donne acte à la Direction Générale des intentions de prise en compte des besoins des personnels et de la perspective de pouvoir anticiper les évolutions futures en matière sanitaire. Mais elle souligne les difficultés d'approvisionnement constatées et la nécessité d'une anticipation accrue des commandes en amont des changements prévisibles.

Les syndicats ont dénoncé le cas de pressions exercées par certaines directions locales sur des agents en ASA pour garde d'enfants . La Direction Générale effectuera les rappels nécessaires.

La Direction Générale est également alertée sur la situation des SIE très fortement sollicités au titre du fonds national de solidarité. La Direction reconnaît la difficulté due en partie par des difficultés sur la saisie des RIB et l'évolution du dispositif.